

GUIDE D'UTILISATION DE L'ESPACE CITOYEN

VOLET FAMILLES



RENTRÉE 2026 - 2027



brunoy.fr • Brunoy Officiel



BRUNOY

Chers parents,

L'espace citoyen accessible depuis le site internet www.brunoy.fr de la ville de Brunoy est doté d'un espace famille accessible 24h/24 et 7 jours sur 7 à partir d'une tablette, d'un smartphone ou d'un ordinateur.

Cet espace personnalisé et privé nécessite la simple création d'un compte par un représentant légal et vous permet d'accéder à votre tableau de bord afin de :

- Gérer votre profil
- Gérer les réservations et/ou annulations de votre enfant à la restauration scolaire, à l'accueil de loisirs des mercredis et vacances scolaires, à l'étude surveillée (pour les élémentaires), aux accueils périscolaires
- Consulter, télécharger et payer vos factures en toute sécurité
- Consulter les documents mis en ligne par le service Brunoy Familles (attestation fiscale, compléter le dossier administratif)
- Communiquer avec le service Brunoy Familles

Pour vous faire gagner du temps, être à votre écoute, la ville de Brunoy est toujours à vos côtés et vous accompagne au quotidien.

Service Brunoy Familles
01 69 39 89 70
brunoyfamille@mairie-brunoy.fr



RAPPEL

Mise en place d'un dossier administratif à remplir chaque début d'année scolaire qui permet l'accès aux réservations des activités périscolaires.

Création de mon espace citoyen

MES PREMIERS PAS EN LIGNE

En me connectant à l'adresse, www.espace-citoyens.net/brunoy
ou en cliquant sur l'icône depuis la page d'accueil du site de la ville www.brunoy.fr

JE DEBUTE LA CREATION DE MON ESPACE PERSONNEL



JE RENSEIGNE MES INFORMATIONS PERSONNELLES

IDENTITÉ

* *Civilité*

* *Nom usuel*

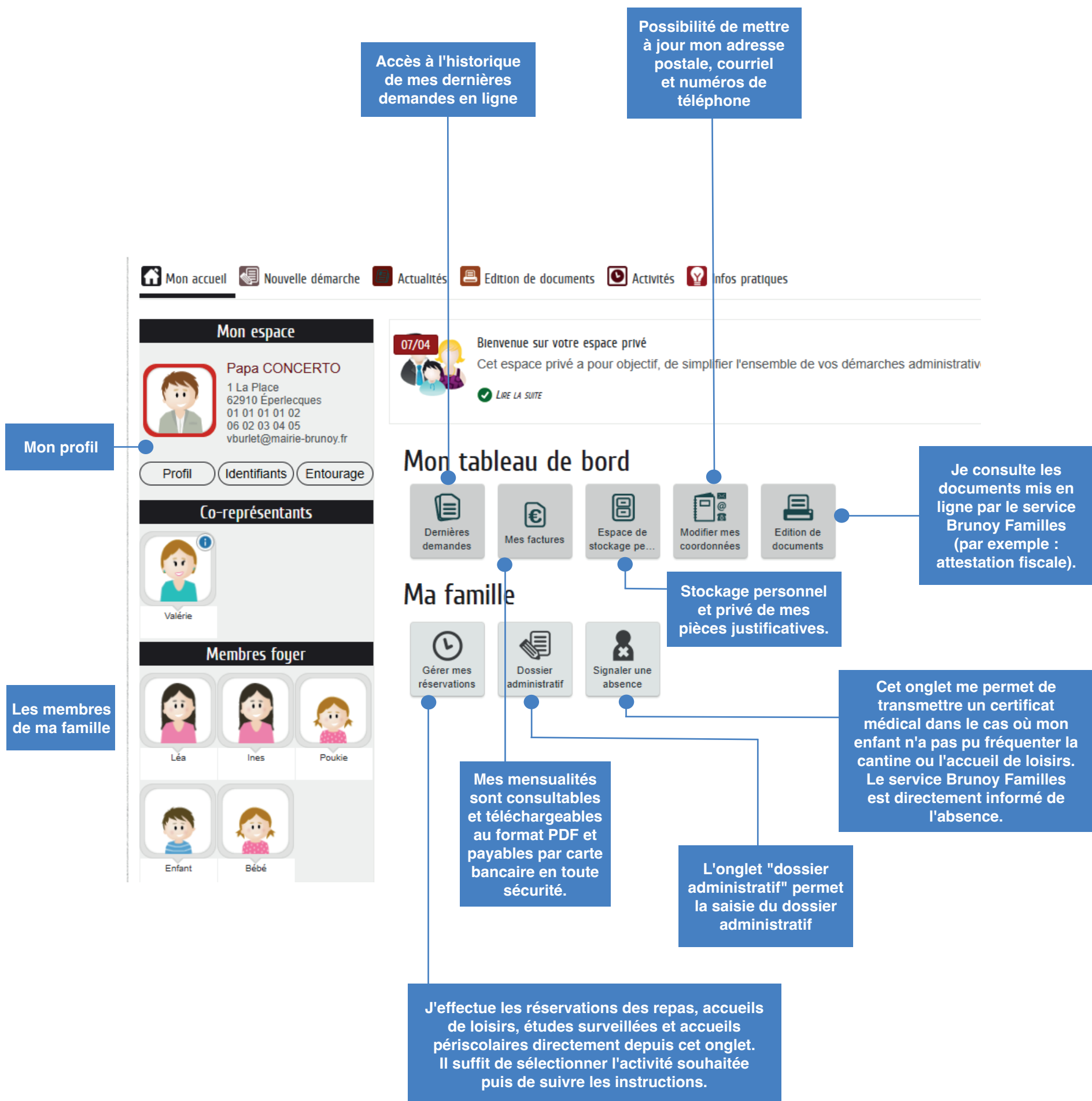
Nom de naissance

* *Prénom(s)*

J'ACTIVE MON ESPACE PERSONNEL EN RENSEIGNANT LA CLE ENFANCE RECUE PAR COURRIEL OU COURRIER

Service Clé
Enfance

Création de mon espace citoyen



RESTAURATION SCOLAIRE

Conformément au règlement de service de la restauration scolaire, chaque enfant scolarisé est automatiquement inscrit au service de restauration et peut déjeuner (avec ou sans réservation) dans le restaurant scolaire de son école.

La réservation des repas se fait sur votre espace famille. Il vous permet de planifier les repas de votre enfant au moins 8 jours au préalable, et ainsi bénéficier d'un « tarif planifié ».

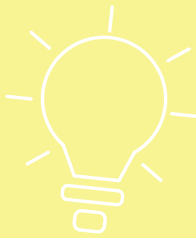
En cas de non-réservation des repas via cet espace, (oubli, délai de 8 jours dépassé) votre enfant pourra déjeuner si vous prévenez le matin même l'équipe éducative (enseignant, animateur ou ATSEM), le tarif « non planifié » sera facturé.

TARIFS RESTAURATION

	Planifié	Non planifié
TQ1	1,00€	1,42€
TQ2	4,72€	5,65€
TQ3	5,12€	6,13€
TQ4	5,39€	6,45€
TQ5	5,90€	7,07€
Extérieur	11,59€	12,60€

À RETENIR

- **Délai de réservation**
Au plus tard 8 jours avant la date du repas
- **Délai d'annulation**
Au plus tard 8 jours avant la date du repas



Les repas réservés mais non consommés en cas d'absence de l'enfant, feront l'objet d'une facturation, sauf si un justificatif médical concernant l'enfant souffrant est fourni au service Brunoy Familles.

ACCUEILS DE LOISIRS : MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES

Votre enfant a la possibilité de fréquenter les accueils de loisirs maternels et élémentaires en journée ou en demi-journée :

- le matin de 7h15 jusqu'à 13h30 : prise de repas obligatoire.
- l'après-midi de 13h30 à 19h00 : sans repas.

- Vous procédez aux réservations dans la limite de 8 jours avant la date de fréquentation souhaitée, il en est de même pour les annulations : 8 jours avant la date prévue.

Les réservations effectuées sur votre espace personnel ne seront pas validées si la capacité d'accueil maximale est atteinte.
Un « I » situé à droite du jour de réservation vous indiquera le message suivant : « complet ».
Il vous appartiendra alors d'adresser un courriel au Directeur/trice de l'accueil de loisirs dont dépend votre enfant qui l'inscrira sur liste d'attente. Cf. page 10.



Mes réservations et annulations



Afin d'optimiser le service rendu et éviter le surbooking, les accueils de loisirs réservés mais non consommés en cas d'absence de l'enfant, feront l'objet d'une facturation majorée à hauteur de 100%, sauf si un justificatif médical concernant l'enfant souffrant est fourni au service Brunoy Familles.

NOUVEAUTÉ : 5 périodes de réservations

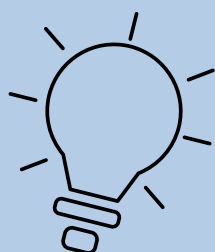
PÉRIODES	DATE D'OUVERTURE DE RESERVATIONS
Septembre - Octobre - Vacances d'automne	Début août 2026
Novembre - Décembre - Vacances de Noël	Vendredi 16 octobre 2026
Janvier - Février - Vacances d'hiver	Vendredi 18 décembre 2026
Mars - Avril - Vacances de printemps	Vendredi 05 février 2027
Mai - Juin - Vacances d'été	Vendredi 02 avril 2027

TARIFS ACCUEILS DE LOISIRS

	Matin Repas compris	Journée	Après-midi Sans repas	Abattement
TQ1	5,16€	5,41€	3,96€	
TQ2	13,13€	13,60€	8,46€	2 ^e enfant 10%
TQ3	14,22€	16,13€	9,16€	3 ^e enfant 15%
TQ4	14,65€	16,77€	9,33€	4 ^e enfant et plus 20%
TQ5	15,34€	17,63€	9,52€	
Extérieur	41,33€	61,64€	29,84€	

À RETENIR

Vous procédez aux réservations dans la limite de 8 jours avant la date de fréquentation souhaitée, il en est de même pour les annulations : 8 jours avant la date prévue.



Mon enfant ne pourra pas être accueilli :

- S'il n'est pas inscrit et que je n'ai pas réservé
- Si la fiche de renseignement de mon enfant n'est pas à jour (valable pour l'année scolaire en cours)

En cas d'imprévu, d'oubli, ou d'accueil complet j'adresse un courriel à l'accueil dont dépend mon enfant.

Mes réservations et annulations

ÉTUDE SURVEILLÉE

L'étude surveillée est proposée aux enfants des écoles élémentaires, de 17h à 18h, et est encadrée par les enseignants de l'école.

Vous pouvez procéder à la réservation dans la limite de 8 jours avant la date de fréquentation souhaitée.
Vous avez la possibilité d'annuler 8 jours avant la date de fréquentation.

TARIFS ÉTUDE SURVEILLÉE

Forfait mensuel	45,28€
<i>Abattement / famille</i>	
2 ^e enfant 10%	
3 ^e enfant 15%	
4 ^e enfant 20%	
Tarif à l'unité	12,09€

À RETENIR

• **Délai de réservation et d'annulation :**
8 jours avant la prestation.

• **Au-delà de 3 jours de réservations,**
le forfait mensuel est facturé.

En deçà, le tarif journalier est appliqué.

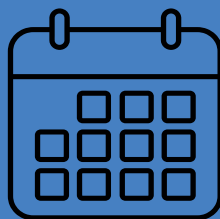
ACCUEILS PRÉ ET POST SCOLAIRES

Dans les écoles maternelles

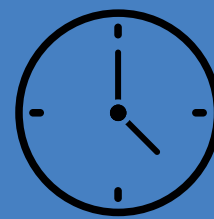


Réservation pour les accueils
périscolaires du matin et du
soir.

Délai de 8 jours pour les
réservations et les annulations.



Lundis
Mardis
Jeudis
Vendredis
Des périodes scolaires.



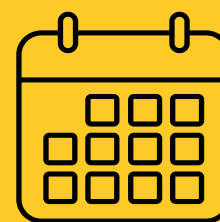
De 7h15 à 8h20
De 16h30 à 19h

Dans les écoles élémentaires



Réservation pour les accueils
périscolaires du matin et du
soir.

Délai de 8 jours pour les
réservations et les annulations.



Lundis
Mardis
Jeudis
Vendredis
Des périodes scolaires.



De 7h15 à 8h20
De 18h00 à 19h

TARIFS ACCUEILS PRÉ ET POST SCOLAIRES

	Matin	Soir Élémentaire	Soir Maternelle*	Matin + Soir Élémentaire	Matin + Soir Maternelle*
TQ1	2,99€	2,99€	4,13€	5,57€	5,99€
TQ2	3,06€	3,06€	4,20€	5,72€	6,11€
TQ3	3,14€	3,14€	4,29€	5,84€	6,23€
TQ4	3,19€	3,19€	4,40€	5,92€	6,31€
TQ5	3,24€	3,24€	4,47€	6,11€	6,49€
Extérieur	13,29€	13,29€	15,40€	18,33€	17,85€

Pénalités de retard au-delà de 19h

Pénalité 1 - 15mn	5€
Pénalité 16 - 30mn	10€
Pénalité 31 - 45mn	15€
Pénalité 46 et plus	20€

À RETENIR

**Délais de réservation
et d'annulation :**
**8 jours avant la date
de fréquentation**

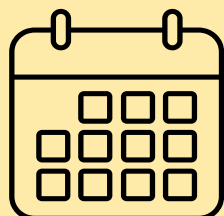
* Le tarif applicable aux enfants de maternelles prend en compte la mise à disposition d'un goûter.

CALCULER MON QUOTIENT FAMILIAL

Si vous le souhaitez, vous pouvez faire calculer votre quotient familial (Brunoyen uniquement).

Celui-ci permet de régler les prestations municipales (restauration scolaire, accueils de loisirs, ...) en fonction d'un barème qui tient compte de votre situation et de vos revenus.

Quand le faire calculer ?



**Chaque année
avant le 31 août.**

Les tarifs sont ainsi applicables
dès la rentrée scolaire.

ET

**En cours d'année si votre situation
familiale change :** naissance, changement de
situation professionnelle ou familiale, etc. sur
présentation d'un justificatif.

Le quotient est alors recalculé et s'applique au premier jour
du mois suivant. **Aucun effet rétroactif n'est appliqué.**

Quelles pièces fournir ?



En photocopie :

- Avis d'imposition sur le revenu de l'année N-1 recto / verso
- 2 dernières fiches de salaire de chaque responsable légal vivant au foyer ou relevé de situation du Pôle Emploi, mentionnant le montant net journalier ou tout autre justificatif de revenu
- Livret de famille ou extrait d'acte de naissance en cas de changement de la composition familiale
- Copie de l'attestation de paiement CAF de moins de 3 mois (si autre régime, joindre un justificatif).

À RETENIR



• **Le quotient est valable pour l'année scolaire.**

• **En l'absence d'un quotient dans les délais ou dans le cas de non production des pièces, les activités sont facturées au tarif maximum.**

• **Le quotient est applicable aux familles qui sont domiciliées sur le territoire de Brunoy.**

• **Les familles demeurant résidence Talma (Spinoliens) et 18, rue Sainte-Geneviève et dont l'enfant est scolarisé à l'école Talma, peuvent faire calculer leur quotient à la mairie d'Epinay-sous-Sénart.**

MES FACTURES

L'ensemble des prestations dues fait l'objet d'une facturation unique mensuelle à terme échue avec un paiement au début du mois suivant.

Le règlement des prestations communales peut être effectué :



**PRELEVEMENT
AUTOMATIQUE**

Par prélèvement automatique
Si première demande ou nouveau numéro de compte, veuillez joindre un relevé d'identité (bancaire ou postal) au format IBAN - BIC.



Par carte bancaire
- Sur votre espace personnel en toute sécurité

- Au service Brunoy Familles à la Mairie de Brunoy.



Par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre du Trésor Public à déposer en mairie au service Brunoy Familles ou à adresser par voie postale à la mairie.



En espèces au service Brunoy Familles en mairie uniquement.



En titres CESU (papiers et dématérialisés) uniquement pour les prestations d'accueils périscolaires, de loisirs et de la petite enfance.

LES TRANCHES DE QUOTIENT

TQ1	Moins de 462,99€
TQ2	De 463 à 548,99€
TQ3	De 549 à 633,99€
TQ4	De 634 à 719€
TQ5 (plein tarif)	Plus de 719,01€



Mes informations utiles

ADRESSE

Mairie de Brunoy
Place de la Mairie
BP 83
91805 Brunoy cedex

HORAIRES D'OUVERTURE

- ✳ **Lundis**
8h30 - 12h • 15h30 - 17h30
- ✳ **Mardis, jeudis, vendredis**
8h30 - 12h • 13h30 - 17h30
- ✳ **Mercredis et samedis**
8h30 - 12h

CONTACTS

✳ **Pour toute question relative au fonctionnement des activités périscolaires :**
periscolaire@mairie-brunoy.fr
01 69 39 97 23 • 01 69 39 97 00

✳ **Pour toute question relative à la facturation :**
brunoyfamille@mairie-brunoy.fr
01 69 39 89 70

✳ **Mairie**
guichetunique@mairie-brunoy.fr
01 69 39 89 89

COURRIELS ACCUEILS DE LOISIRS

- ✳ **ALSH Robert Dubois**
duboismat@mairie-brunoy.fr
- ✳ **ALSH Talma maternel**
talmamat@mairie-brunoy.fr
- ✳ **ALSH Vigne-des-Champs**
vignechamps@mairie-brunoy.fr
- ✳ **ALSH Mardelles**
mardelles@mairie-brunoy.fr
- ✳ **ALSH Talma élémentaire**
talmaprim@mairie-brunoy.fr

